

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 246

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258923>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plir avec le concours de la femme est de relever le niveau de son instruction et de créer pour elle des conditions de vie et de travail qui correspondent à la justice.

R. N.

Liste des groupes de l'Exposition.

1. Economie domestique.
2. Agriculture et jardinage.
3. Arts et métiers et arts appliqués.
4. Beaux-Arts (peinture, sculpture, architecture).
5. Travail à domicile.
6. Industrie.
 - a) Participation des femmes à la grande et à la petite industrie (usines, fabriques, ateliers).
 - b) Machine et produits facilitant le travail professionnel et ménager de la femme.
7. Commerce et professions diverses.
8. Sciences, littérature, musique.
9. Education.
10. Travail social (philanthropie, féminisme).
11. Hygiène (soins aux malades, sports, gymnastique).
12. Exposition rétrospective.

A propos du divorce

A son assemblée générale du 4 novembre, à Lausanne, la Société *Pro Familia* a entendu une conférence de M^e A. Bolle sur le divorce. Avocat et conseiller national, M^e Bolle pourrait être prêtre pour la finesse de sa psychologie, l'étendue de son expérience, la haute inspiration de sa morale.

La famille est fondée sur le mariage, — et le nombre croissant des divorces (*dix par mois* dans le seul canton de Neuchâtel) met en péril la famille. Faudrait-il donc interdire le divorce? M^e Bolle ne le pense pas, car l'intérêt même des enfants (Ellen Key le note aussi) réclame la rupture d'un milieu familial où la discussion a chassé l'amour.

Mais nécessaire souvent, le divorce est aussi un mal, et un mal que l'on peut prévenir par l'exakte connaissance de ses causes: dissents d'ordre sexuel (presque toujours), égoïsme démesuré, entêtement, bêtise (avec un grand *B!*), légèreté avec laquelle se concluent nombreux mariages (d'où les jeunes couples sont ceux qui recourent le plus au divorce), alcoolisme... Mais l'alcool serait plutôt une circonstance aggravante que déterminante. D'ailleurs, les raisons extérieures, celles qui parviennent à la connaissance du public et des tribunaux, sont toujours des raisons secondes et même secondaires: les vraies causes sont antérieures, et souvent relèvent des infiniment petits, si bien que les difficultés conjugales réclament une solution psychologique plutôt que juridique.

D'où l'importance du cœur, de la raison, et même du raisonnement dans la thérapeutique et surtout la prophylaxie du divorce. Le bonheur étant un équilibre entre nos besoins et nos possibilités de les satisfaire, connaissons d'abord nos besoins: besoins de paix, de calme, d'entr'aide, de bien-être matériel, d'affection, de communion d'idées..., ils sont variables pour chacun de nous. Connaissons aussi nos « possibilités », et distinguons-en ce qui est chimérique. Puis, voyons ensemble à diminuer nos besoins, — parfois phobiques ou contradictoires, — ce qui est souvent facile, et à augmenter mutuellement nos possibilités, ce qui n'est point condamnable. Et de bonne grâce, renonçons à nos chimères en faveur du minimum d'harmonie que réclame la vie commune.

En cas d'insuffisance de ces efforts des conjoints, M^e Bolle croit utiles les bons offices d'un tiers autorisé, — ami sûr, ecclésiastique, médecin, — qui saura conseiller l'attitude et peut-être les amputations nécessaires; et, comme il n'a pas ajouté le féminisme aux circonstances déterminantes du divorce, M^e Bolle croit possible que ce tiers soit une femme de cœur, de tact et d'expérience. Il se réjouit d'avoir souvent, avec succès, joué ce rôle providentiel, et pense que chacun de nous, dans sa sphère, par son attitude sérieuse et avertie, peut contribuer à rendre solide l'idée du foyer. Il croit surtout à la puissance de l'exemple, et il conjure les parents de vivre la vie heureuse et courageuse que leurs enfants puissent d'avance rêver d'imiter plus tard. Il croit enfin à la sûre efficacité d'un idéal commun, d'une joie commune, d'une même religion: les mariages mixtes sont quelquefois heureux, mais pour

confirmer par une exception la règle prudente qui commande de les éviter.

(Si M^e Bolle traitait un jour « du mariage mixte » comme thèse principale, il nuancerait sans doute cette dernière opinion pour démontrer que la religion respective des époux importe moins ici que la manière dont ils la considèrent: ainsi l'on conçoit assez mal que s'allie à une sainte Thérèse le protestantisme d'un Calvin, aussi mal que se puisse marier à l'athéisme de M. Homais l'athéisme de M^e Ackermann, tandis que l'anglicanisme d'une Florence Nightingale ne paraît pas incompatible avec le catholicisme d'un Pasteur.)

Quoi qu'il en soit, M^e Bolle réconcilie bon nombre des époux qui lui demandent de régler leur divorce, il démêle les causes lointaines et souvent futiles des plus graves dissents, il les montre faciles à vaincre quand on les empêche à temps de produire leur nocivité. Si l'attitude de M^e Bolle n'était point exceptionnelle, ce fait témoignerait d'une bienheureuse et peut-être nouvelle orientation du barreau. De même que la médecine évolue vers l'hygiène préventive, de même la morale se fait pédagogie, de même la diplomatie se transforme de par la Société des Nations. Ainsi, peu à peu convergent toutes les forces qui élèvent l'humanité.

J. F.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Réunion des Présidentes.

Pour la quatrième fois, les Présidentes des Sections de l'A.S.S.F. sont rencontrées à Berne, le 14 novembre, et cette réunion peut compter parmi les mieux réussies de la série. 15 Sections sur 24 s'étaient fait représenter, et les présidentes de cinq groupes vaudois et d'une Association cantonale ont également participé avec beaucoup d'entrain aux discussions menées d'une main experte par M^e Vischer-Alioth (Bâle). M^e Dutoit a d'abord présenté un rapport sur le moyen de propagande que pourraient constituer des « semaines suffragistes », ou même des « journées suffragistes » organisées dans telle ou telle ville, de même que l'on organise des « semaines éducatives », des « semaines d'action sociale », etc.; puis M^e Strub (Interlaken) a donné un exposé extrêmement vivant et suggestif des méthodes de propagande employées dans d'autres pays, en France et en Angleterre notamment, et concluant à la constatation que si les femmes anglaises ont obtenu le droit de vote, c'est qu'elles ont su le vouloir... mieux sans doute que beaucoup de nos femmes suisses! — Selon une décision prise par le Comité Central, et qu'a paru goûter l'Assemblée, M^e Gourd a rapidement rappelé de quelles questions le C.C. avait eu à s'occuper depuis l'Assemblée générale, établissant ainsi un lien de plus entre le corps directeur de l'A.S.S.F. et ses membres, lien que renforcent d'autre part les suggestions pour la propagande remises par la réunion des Présidentes à l'étude du C.C. — L'après-midi, deux travaux ont été encore entendus: l'un de M^e Leuch, extrêmement documenté sur les droits que possèdent, et dont usent actuellement les femmes suisses, et sur lequel nous ne nous allongeons pas, espérant qu'il sera publié ici même sous peu; l'autre, de M^e Vischer-Alioth, racontant les expériences faites par la Section bâloise, tant pour recueillir l'argent nécessaire au Fonds Leslie que pour employer ensuite, de façon méthodique et raisonnée, la somme ainsi réunie. — A 4 h., un thé offert par la Section de Berne a permis bien des conversations encore et des échanges de vues, qui ont complété l'impression de cordialité et de compréhension laissée par cette séance.

Une assistante.



Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance s'est réuni le 12 novembre 1926 à Berne. Il a entendu les rapports des différentes Commissions, entre autres celui de la Commission d'Education nationale, Commission qui, avec la Fondation *Pro Juventute*, organisera, le 29 janvier 1927, la première « Journée éducative » de Neuchâtel. Le sujet en sera: *La*